



11.2.3.3. CVFM

Contrôle visuels et fouilles du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport

PROGRAMME :

- Contrôle visuel et fouille manuelle) : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport.
- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA].
- Connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence

Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent

- Connaissance des techniques de fouille manuelle
- Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- Connaissance des exigences applicables au transport

Un agent déjà formé au module 11.2.3.10 (depuis moins de 5 ans) peut recevoir une formation complémentaire d'une durée minimale de 7h00 pour être considéré comme formé au module 11.2.3.3 CVFM.

L'instructeur certifié utilise dans ce cas un cours 11.2.3.3 qu'il adapte pour couvrir à minima tous les nouveaux objectifs pédagogiques.

Il fera passer un examen sur l'ensemble des objectifs pédagogiques du module 11.2.3.3 CVFM à l'issue de la formation complémentaire.

Le plan d'enseignement de la formation initiale adaptée 11.2.3.3 CVFM est le suivant :

- Contrôle visuel et fouille manuelle) : inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport.
- Priorisation des objectifs dans la durée minimale des 7h00
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence

Si les tâches assignées à la personne concernée l'exigent

- Connaissance des techniques de fouille manuelle
- Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- Connaissance des exigences applicables au transport



EVALUATION :

- Une évaluation formative est mise en place durant le processus d'apprentissage.
- Evaluation de la satisfaction de la formation sur grille individuelle d'évaluation de fin de formation (avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site).
- Evaluation individuelle écrite réalisée en fin de formation organisée, dans le respect de la réglementation DGAC, ceci afin d'évaluer les connaissances acquises ou en cours d'acquisition.
- Remise d'une attestation individuelle de formation établie selon la réglementation DSAC
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation.

MODALITE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Cours théorique avec méthodes directives et participatives, avec power-point et vidéos.
- Tests pratiques et mises en situation
- Un support de formation est remis à chaque participant, sous format papier ou numérique.

POUR QUI :

Personnel aéroportuaire
Tout futur agent de sûreté
Prestataire fret aérien

PREREQUIS :

Détention d'un titre de circulation
aéroportuaire ou d'une autorisation préalable
d'entrée en formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Savoir effectuer une fouille sur le
comat/comail, fourniture d'aéroport et
approvisionnement de bord

Réf : 11.2.3.3 CVFM

1 jour / Intra ou Inter établissements
11 heures en présentiel
Tarif sur devis

ACCESSIBILITE :

Quant à l'accessibilité aux personnes en
situation de handicap, elle dépend du lieu de
formation et du type de handicap au regard
des modalités d'accompagnement
pédagogique. Ces aspects seront à évoquer
impérativement au cours de l'entretien
préalable à toute contractualisation